TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NEVERS
16 AVR. 2010
GREFFE

SOCIETE DINAVERS
SARL AU CAPITAL DE 45 734,71 €
3, rue du Mont Givré
58320 POUGUES LES EAUX
RCS NEVERS 403 894 751

2010AS13

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille dix,
Et le 27 février,
A 16 heures,

Les Associés de la Société DINAVERS, SARL au capital de 75 734,71 €, dont le siège social est à POUGUES LES EAUX (58320), 3, Rue du Mont Givré, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire sur convocation qui leur a été faite par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par tous les associés présents et les mandataires des associés représentés dont les pouvoirs ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Christian LENOIR**, cogérant, qui déclare que l'Assemblée peut valablement délibérer, le quorum étant atteint.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

. modification de la date de clôture de l'exercice social en cours et des exercices suivants,
. modification statutaire découlant de cette décision, à savoir, l'article 28,
. pouvoirs à donner.

Le Président expose aux associés qu'il conviendrait de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la société, fixées par les statuts constitutifs en date du 23 janvier 1996, au 1er janvier pour l'ouverture, et au 31 décembre de la même année pour la fermeture, pour les porter :

- au 1er avril pour l'ouverture ;
- au 31 mars de l'année suivante pour la fermeture.

Le Président souhaiterait que cette modification soit effective dès l'exercice en cours. Ainsi, l'exercice social ouvert le 1er janvier 2010 prendrait fin le 31 mars 2010 en lieu et place du 31 décembre 2010.

Après discussion, les associés mettent aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTON

« Les associés décident de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la société, fixées par les statuts constitutifs en date du 23 janvier 1996, au 1er janvier pour l'ouverture et au 31 décembre de la même année pour la fermeture, pour les porter :

- au 1er avril pour l'ouverture ;
- au 31 mars de l'année suivante pour la fermeture.

CL CC

Par exception, l'exercice en cours, ouvert le 1er janvier 2010, prendra fin le 31 décembre 2010 et aura une durée exceptionnelle de trois mois. »

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

« Comme suite à la résolution précédente, l'article 28 des statuts sera modifié ainsi qu'il suit :

Article 28 - EXERCICE SOCIAL

*L'exercice social commence le **1er avril** de chaque année et se termine le **31 mars** de l'année suivante.*

*Par exception, l'exercice social en cours, débuté le **1er janvier 2010**, se clôturera le **31 mars 2010** et aura une durée exceptionnelle de trois mois.* »

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

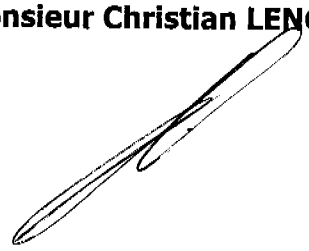
« L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au cogérant, Monsieur Christian LENOIR, aux fins d'effectuer toutes formalités consécutives aux résolutions précédentes. »

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les deux cogérants.

Monsieur Christian LENOIR



Madame Odile LENOIR

